« Point de vue »

La lettre d'information de LGF Patrimoine

Le 15 Octobre 2026,

SOMMAIRE

PAGE 2 – 5 > Les marchés, l'économie, l'actualité

PAGE 6 > Loi Sapin 2 : protection des assurés, qui est concerné ? Mettre fin aux rumeurs de ponction sur l'épargne des français.

Cette newsletter revêt une dimension toute particulière pour LGF Patrimoine. Elle marque une étape importante dans la vie du cabinet, à la fois empreinte d'émotion et tournée vers l'avenir.

Lorsque Marc FABAYRE nous a rejoints, il m'avait fait part d'un engagement : à l'approche de ses 70 ans, il passerait le relais. Près de dix années se sont écoulées depuis, au cours desquelles Marc a été à nos côtés, comme aux vôtres, pour définir les stratégies d'investissement, analyser les marchés financiers, échanger avec les gérants et décrypter les discours commerciaux avec le recul et l'indépendance qui le caractérisent.

Aujourd'hui, le moment de préparer cette transition est arrivé. Et je dois bien l'avouer, ce n'est pas sans un certain pincement au cœur.

Mais chez LGF Patrimoine, la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience fait partie intégrante de notre philosophie. C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, Marc et moi-même avons pris le temps de rechercher celui qui pourrait lui succéder, avec la même exigence d'expertise, d'indépendance et de proximité avec nos clients. **Et nous l'avons trouvé !**

C'est donc avec beaucoup de plaisir et de fierté que nous vous annonçons l'arrivée de **Bruno ZARAYA**, qui a officiellement rejoint LGF Patrimoine le 30 septembre dernier et à qui Marc transmettra progressivement le relais au cours des prochains mois.

Bruno bénéficie de plus de vingt années d'expérience dans l'univers de la finance et de la gestion d'actifs. Après une décennie passée chez Edmond de Rothschild Asset Management, où il a développé une solide expertise des marchés côtés, il a cofondé Ginjer AM, une société de gestion indépendante.

En rejoignant LGF Patrimoine, Bruno met désormais son expérience, sa connaissance des marchés financiers et son expertise en allocation d'actifs au service de l'ensemble des clients du cabinet. Son arrivée s'inscrit pleinement dans notre volonté de renforcer continuellement la qualité et la pertinence de notre accompagnement.

Quant à Marc, nous aurons encore le plaisir de le compter parmi nous pendant quelques mois, le temps d'assurer une transmission sereine et approfondie. Avant qu'il ne puisse enfin profiter pleinement d'une retraite bien méritée… et surtout de son petit-fils ! 😉

Une page se tourne donc pour LGF Patrimoine, mais l'histoire continue, fidèle à ce qui fait notre force depuis toujours : l'expertise, la confiance et la transmission.

LGF Patrimoine SARL au capital de 10 000€. Code APE : 66227 | SIREN : 507 475 523 RCS Nîmes. Siège social : 850 rue Étienne Lenoir, Pôle Delta littoral A - 30900 Nîmes. Immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le n° 080 455 90 (qui est consultable sur le site www.orias.fr) en qualité de conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et courtier d'assurance ou de réassurance, et courtier en opérations de banque et en services de paiement.

L'économie, l'actualité, les marchés

Le troisième trimestre 2026 confirme une évolution contrastée des composantes de nos économies occidentales. Le conflit iranien qui s'élargit à d'autres pays voisins du détroit d'Ormuz ainsi que l'aggravation des tensions entre l'Europe et la Russie à propos de l'Ukraine déstabilisent nos économies. L'économie mondiale évolue dans un environnement où l'énergie, l'inflation et la recherche de capitaux redeviennent des variables significatives. La croissance mondiale reste positive, mais elle dépend davantage de l'investissement productif et moins de la consommation Les bénéfices des entreprises et l'investissement notamment dans l'intelligence artificielle, les infrastructures et l'électrification la soutienne. En revanche, la remontée des taux d'intérêt qui pèse à la fois sur les entreprises et les États devient préoccupante pour son évolution à moyen terme. Le risque énergétique qui est inflationniste limite la marge de manœuvre des banques centrales.

INFO Évolution de principaux indices boursiers

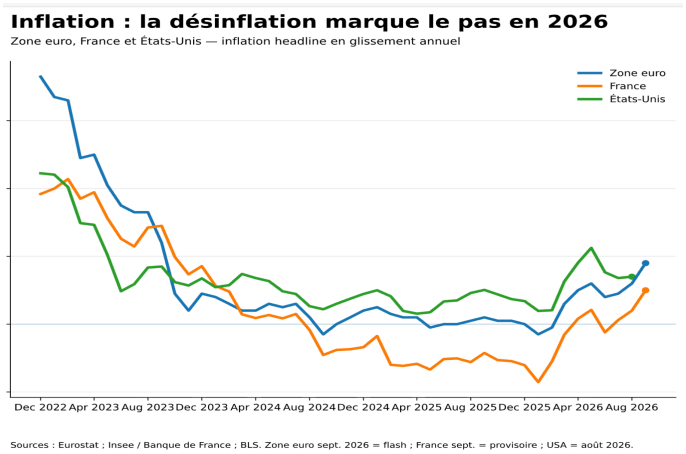
Bilan trimestriel	30/06/2026	30/09/2026	Variation
Shanghai composite	4094,4	3842,19	-6,16%
Dow Jones Industrial	52319,2	50906,05	-2,70%
Nasdaq	26213,72	26861,06	2,47%
S&P 500	7499,36	7651,54	2,03%
Nikkei 225	70062,32	66753,72	-4,72%
CAC 40	8403,99	7964,51	-5,23%
Eurostoxx 50	6238,09	6269,02	0,50%
OR	4008,49	4257,35	6,21%
Pétrole (Brent)	72,92	103,5	41,94%
Cuivre	13341	14487	8,59%
EUR/USD	1,1424	1,13305	-0,82%

Bilan Année 2026	31/12/2025	30/09/2026	Variation
Shanghai composite	3968,84	3842,19	-3,19%
Dow Jones Industrial	48063,29	50906,05	5,91%
Nasdaq	23241,99	26861,06	15,57%
S&P 500	6845,5	7651,54	11,77%
Nikkei 225	50339,48	66753,72	32,61%
CAC 40	8149,5	7964,51	-2,27%
Eurostoxx 50	5791,41	6269,02	8,25%
OR	4315,09	4257,35	-1,34%
Pétrole (Brent)	60,91	103,5	69,92%
Cuivre	12504	14487	15,86%
EUR/USD	1,17485	1,13305	-3,56%

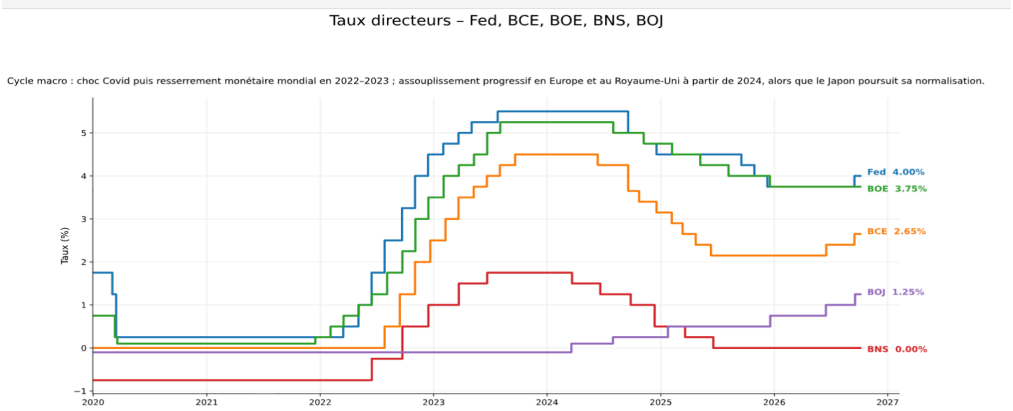
Le trimestre écoulé a combiné des marchés actions globalement résistants avec des rendements obligataires plus élevés. La hausse des bénéfices, les investissements liés à l'intelligence artificielle et l'élargissement de certaines dépenses d'infrastructure ont soutenu les actions.

Il faut néanmoins prendre conscience que la concentration des indices autour d'un nombre limité de grandes valeurs technologiques augmente la sensibilité des marchés à toute révision des attentes de croissance bénéficiaire. L'engouement pour ces secteurs expliquent la bonne tenue sur le trimestre des indices américains hors le Dow Jones qui est plus connoté valeurs industrielles. En Europe les marchés ont été quelque peu délaissés par les investisseurs au profit des pays émergents notamment asiatiques. La France est doublement pénalisée : les investisseurs préfèrent, sauf exception sur certaines valeurs, se retirer ou rester inactifs dans l'attente d'une clarification à propos de notre politique financière et budgétaire.

INFO Évolution des taux d'intérêts



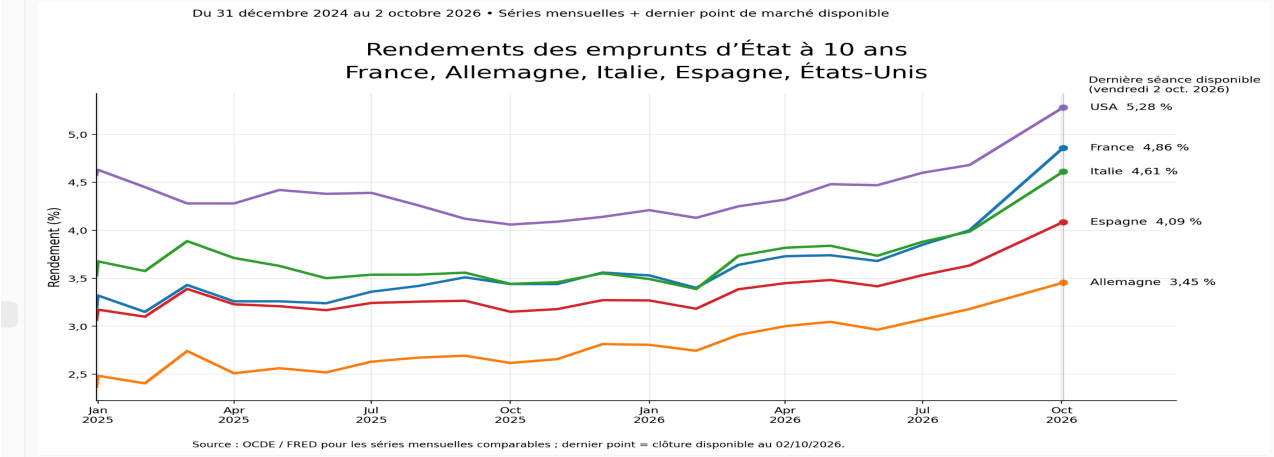
Troisième trimestre 2026 confirme la rupture dans les anticipations des politiques monétaires. La poursuite des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et également en Europe ont eu un effet négatif sur les prix des matières premières et de l'énergies. La remontée des prix de l'énergie qui commence à peser sur des secteurs tels que les transports, l'alimentation a conduit les principales banques centrales à adopter un discours plus ferme. Ainsi, la Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs suivi par la banque centrale américaine (la Fed) et cela malgré l'opposition du Président Trump. En parallèle et suite aux craintes inflationnistes les taux obligataires et notamment ceux des États se sont tendus.



Évolution des taux à long terme

Les marchés obligataires ont à nouveau connu un trimestre volatil, principalement imputable au contexte géopolitique au Moyen-Orient et à la révision des anticipations des politiques monétaires. Les taux des emprunts d'État américain et français ont été particulièrement pénalisés ; les investisseurs s'interrogeant à propos du poids de l'endettement et sur les mesures qui pourraient être prises dans le futur pour le réduire.

Emprunts d'Etat	30/09/2024	30/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/03/2026	30/06/2026	30/09/2026
10 ans France	2,873%	3,148%	3,519%	3,231%	3,437%	3,574%	3,762%	3,631%	4,837%
10 ans Allemagne	2,127%	2,385%	2,697%	2,646%	2,720%	2,95,4%	3,056%	2,906%	3,582%
10 ans Italie	3,371%	3,451%	3,790%	3,410%	3,531%	3,444%	3,858%	3,593%	4,557%
10 ans USA	3,783%	4,582%	4,228%	4,252%	4,155%	4,121%	4,378%	4,453%	5,344%



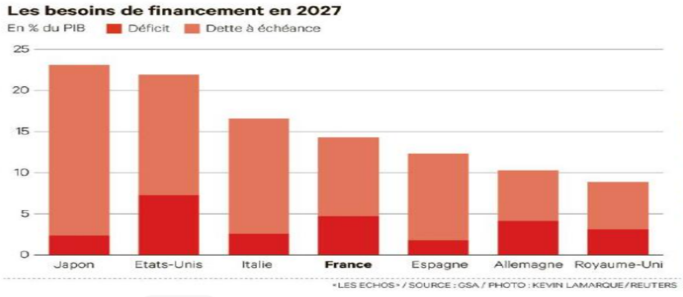
L'économie

L'économie mondiale est restée résiliente au troisième trimestre 2026, malgré un environnement marqué par la remontée des tensions géopolitiques, la hausse des prix de l'énergie et des politiques monétaires plus restrictives. Les États-Unis ont continué de soutenir l'activité mondiale grâce à une demande intérieure solide et à des investissements élevés, notamment dans l'intelligence artificielle et les infrastructures. La zone euro a affiché une croissance modérée mais meilleure qu'attendue, tandis que la Chine est restée pénalisée par la faiblesse de la consommation et de l'immobilier.

Aux Etats-Unis, l'économie demeure l'un des principaux soutiens de l'activité mondiale. Le PIB réel a progressé de 2,2 % en rythme annualisé au deuxième trimestre 2026, tandis que la consommation et l'investissement productif restent solides, notamment dans les infrastructures numériques et l'intelligence artificielle. Les dépenses des ménages ont encore fortement progressé ces derniers mois, confirmant la résilience de la demande intérieure. Cette vigueur entretient toutefois des tensions inflationnistes persistantes : l'inflation globale atteint 3,4 % sur un an et 3% en faisant abstraction de l'énergie et de l'alimentation, soit des niveaux encore nettement supérieurs à l'objectif de la Réserve fédérale. La Fed a donc relevé le 16 septembre dernier sa fourchette de taux directeurs à 3,75 %-4,00 %, réaffirmant la priorité donnée à la stabilité des prix.

La zone euro, a montré une résilience supérieure aux attentes au cours de l'été 2026. Le PIB a progressé de 0,6 % au deuxième trimestre, soit 1,2 % sur un an, soutenu notamment par la consommation des ménages et les exportations nettes. Le marché du travail reste solide, avec un taux de chômage de 6,4 % en août**,** ce qui contribue à préserver la demande intérieure.
Le principal point de vigilance reste toutefois l'inflation, qui a nettement accéléré à 3,8 % en septembre, contre 3,2 % en août, sous l'effet notamment de la forte hausse des prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente hors énergie, alimentation, alcool et tabac ressort à 2,5 %.
Dans ce contexte, la BCE a relevé ses taux de 25 points de base en septembre, portant le taux de dépôt à 2,50 % et le taux des opérations principales de refinancement à 2,65 %**.** La politique monétaire reste donc restrictive, avec pour objectif prioritaire de ramener durablement l'inflation vers 2 %.

La France, a marqué le pas au cours du premier semestre 2026 et reste fragilisée par une croissance faible ainsi que par un environnement budgétaire contraint. Après un recul de l'activité au premier trimestre, le PIB est resté stable au deuxième trimestre**,** malgré un léger rebond de la consommation des ménages et une nette reprise des exportations, notamment dans l'aéronautique. L'investissement demeure en revanche pénalisé par des conditions de financement plus restrictives et par un climat d'incertitude élevé. La Banque de France anticipe désormais une croissance limitée à 0,4 % en 2026**.**
Le principal point de vigilance concerne les finances publiques. À fin juin 2026, la dette publique atteint 3 595,5 Md€**,** soit 119% du PIB, en hausse sensible sur le trimestre. Cette tendance réduit les marges de manœuvre budgétaires et constitue un facteur de vulnérabilité supplémentaire pour notre économie.
Parallèlement, les tensions inflationnistes se sont renforcées : en septembre, les prix à la consommation ont progressé de 3,0 % sur un an**,** contre 2,4 % en août, principalement sous l'effet de l'énergie, tandis que l'inflation sous-jacente reste plus contenue. Le marché du travail montre également des signes de fragilisation, avec un taux de chômage de 8,3 % au deuxième trimestre et un emploi salarié en léger recul.



L'Allemagne montre des signes de reprise en 2026 après plusieurs années de quasi-stagnation. Le PIB réel a progressé de 0,3 % au deuxième trimestre, après une hausse de 0,4 % au premier trimestre, soutenu principalement par les exportations et par une politique budgétaire devenue plus expansionniste. L'investissement privé reste toutefois hésitant et l'industrie demeure confrontée à des difficultés structurelles de compétitivité.
Le principal point de vigilance concerne le retour des tensions inflationnistes. En septembre, l'inflation a atteint 3,3 % sur un an**,** la hausse des prix de l'énergie ayant fortement accéléré. Cette évolution pèse sur le pouvoir d'achat et pourrait limiter la vigueur de la reprise de la consommation.
Sur le plan budgétaire, l'Allemagne conserve une situation nettement plus favorable que la France, mais le changement de doctrine est significatif. Le déficit public a atteint 71,3 Md€ au premier semestre 2026, soit 3,1 % du PIB, sous l'effet notamment de la hausse des dépenses de défense et d'infrastructures. La dette publique représentait 63,5 % du PIB en 2025 et devrait augmenter progressivement avec cette politique budgétaire plus expansionniste.

La Chine conserve une croissance encore solide en apparence avec un PIB en hausse de 4,3 % sur un an au deuxième trimestre 2026 mais sa composition reste déséquilibrée. L'industrie, les exportations et les secteurs technologiques continuent de soutenir la croissance : la production industrielle progresse de 5,2 % sur un an et la high-tech de 16,7 %**.** À l'inverse, la demande intérieure demeure faible, avec des ventes au détail en hausse de seulement 0,4 %**,** traduisant une consommation toujours peu dynamique.

LGF Patrimoine SARL au capital de 10 000€. Code APE : 66227 | SIREN : 507 475 523 RCS Nîmes. Siège social : 850 rue Étienne Lenoir, Pôle Delta littoral A - 30900 Nîmes. |mmatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le n° 080 455 90 (qui est consultable sur le site www.orias.fr) en qualité de conseiller en investissements financiers (C|F) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et courtier d'assurance ou de réassurance, et courtier en opérations de banque et en services de paiement.

Le principal point de fragilité reste le secteur immobilier, dont la contraction persistante pèse sur l'investissement, la richesse des ménages et la confiance. Dans ce contexte, une inflation contenue laisse aux autorités des marges de manœuvre pour poursuivre un soutien monétaire et budgétaire ciblé.
Les perspectives restent celle d'une croissance positive mais structurellement déséquilibrée, davantage portée par l'industrie, les exportations et les technologies que par la consommation et l'immobilier.



Le Japon, poursuit sa sortie progressive du régime de taux quasi nuls, dans un contexte de croissance modérée mais de reflation plus durable. Le PIB a progressé de 0,4 % au deuxième trimestre 2026, soit environ 1,4 % en rythme annualisé après révision. Le marché du travail demeure tendu, les salaires continuent de progresser et cette dynamique contribue à modifier progressivement les comportements de consommation, d'investissement et de fixation des prix des entreprises.
Le principal enjeu reste désormais la normalisation monétaire. La Banque du Japon a relevé le 18 septembre son taux cible à 1,25%. Cette décision vise à accompagner la hausse des salaires et des prix tout en limitant les effets d'un yen faible et de l'inflation importée.

🏛 Pour conclure

L'économie mondiale demeure résiliente mais de plus en plus hétérogène**,** dans un environnement géopolitique qui reste une source majeure d'incertitude. Les États-Unis demeurent le principal moteur de l'activité, la zone euro évolue sur un rythme plus modéré, la France demeure contrainte par la faiblesse de la croissance et ses déséquilibres budgétaires, tandis que l'Allemagne amorce une reprise encore incomplète. La Chine conserve une croissance solide mais déséquilibrée, et le Japon poursuit sa normalisation monétaire dans un contexte de reflation.
À ces divergences économiques s'ajoutent les tensions au Moyen-Orient, la guerre en Ukraine, les rivalités commerciales et technologiques entre les États-Unis et la Chine, ainsi que le renforcement des dépenses de défense en Europe. Notre scénario central reste donc celui d'une croissance mondiale positive mais plus fragmentée, avec une inflation encore persistante, des politiques monétaires prudentes et une prime de risque géopolitique durablement plus élevée.

Comme il se doit, le Cabinet LGF Patrimoine dans ce contexte mouvant est à votre disposition pour échanger avec vous et étudier l'ensemble des stratégies à mettre en œuvre pour la gestion de votre épargne.

LGF Patrimoine SARL au capital de 10 000€. Code APE : 66227 | SIREN : 507 475 523 RCS Nîmes. Siège social : 850 rue Étienne Lenoir, Pôle Delta littoral A - 30900 Nîmes. |mmatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le n° 080 455 90 (qui est consultable sur le site www.orias.fr) en qualité de conseiller en investissements financiers (C|F) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et courtier d'assurance ou de réassurance, et courtier en opérations de banque et en services de paiement.

INFO Loi Sapin 2 : protection des assurés, qui est concerné ? Mettre fin aux rumeurs de ponction sur l'épargne des français.

La **loi Sapin 2**, officiellement connue sous le nom de "loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique", a été adoptée en France en 2016. Comme son nom l'indique, cette loi vise à **renforcer la transparence et à combattre la corruption** dans la vie économique et publique.

Parmi les nombreuses mesures adoptées comme l'obligation pour les grandes entreprises de mettre en place des dispositifs de contrôle interne afin d'éviter les fraudes, certaines concernent directement **l'assurance vie** et le **plan épargne retraite**.

BLOCAGE TEMPORAIRE DE l'ÉPARGNE DANS UNE ASSURANCE VIE : Le blocage HCSF sur l'assurance vie, c'est un problème d'accès temporaire à votre argent, pas une confiscation.

Cette loi permet de **bloquer exceptionnellement et temporairement l'épargne placée** sur un contrat d'assurance vie (fonds en euros et unités de compte) **ou de limiter temporairement le versement des primes** « *afin de prévenir des risques représentant une menace grave et caractérisée pour la situation financière* » des assureurs, des assurés ou « *pour la stabilité du système financier* ».

Concrètement, le **Haut conseil de stabilité financière (HCSF)** pourra **limiter** le versement des primes, limiter ou **retarder** les retraits, arbitrages et avances sur les contrats d'assurance vie de toutes les compagnies ou certaines d'entre elles, quelle que soit la date de souscription.

Des mesures prises pendant une **période de trois mois**, renouvelable si les conditions ayant justifié la mise en place de ces mesures n'ont pas disparu après consultation du comité consultatif de la législation et de la règlementation financière (CCLRF). La limitation temporaire des retraits **ne peut être maintenue plus de six mois** consécutifs.

Ces mesures ont pour objet notamment **d'éviter de faire face à des retraits massifs** en cas, par exemple, de remontée brutale des taux d'intérêt. Les épargnants pourraient alors être tentés de retirer leur capital pour le placer sur des produits plus rémunérateurs.

SAISIE SUR COMPTE BANCAIRE DES PARTICULIERS EN CAS DE CRISE FINANCIERE

La loi Sapin 2 **ne prévoit pas directement de dispositions autorisant la saisie sur les comptes bancaires** des particuliers. **Toutefois**, la loi a mis en œuvre en France des éléments de la Directive européenne sur le redressement et la résolution des banques (BRRD), qui établit un cadre pour la gestion des crises bancaires. Cela comprend le mécanisme de "bail-in", où, dans des circonstances exceptionnelles de crise bancaire, les **dépôts des particuliers supérieurs à 100 000 euros pourraient théoriquement contribuer** au sauvetage d'une banque en difficulté.

MODULATION DES REGLES POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Ces **mesures ne sont toutefois pas complètement nouvelles**. Avant la Loi Sapin 2, l'article L.612-33 7° du Code Monétaire et Financier donnait déjà la possibilité à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de prendre des mesures restrictives mais à l'égard d'un assureur en particulier alors que les mesures du ***Haut Conseil de stabilité financière (HCSF)*** peuvent concerner tout ou partie du secteur de l'assurance.

Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la protection des assurés, des assureurs et de la stabilité de l'économie française.



PERP : POSSIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE DÉBLOCAGE DES FONDS

Le PERP n'est plus commercialisé depuis le 1er octobre 2020 suite à l'entrée en vigueur de la loi PACTE et la création du produit d'épargne retraite individuel (PER).
Si vous avez encore un PERP, vous pouvez décider de transférer l'argent sur un PER ou de le conserver. Il est à noter que pour les PERP, en plus des cas de déblocage anticipé pour situation exceptionnelle (décès de votre époux/ partenaire, expiration des droits aux allocations chômage, surendettement, cessation d'activité non salariée suite à un jugement de liquidation judiciaire), il est **possible de débloquer les PERP de faible montant à tout moment avant la retraite du souscripteur.**

La loi Sapin 2 a en effet introduit une mesure permettant le **déblocage anticipé** des fonds sous certaines conditions :

1. **Valeur du PERP inférieure à 2 000€** : L'adhérent peut demander le rachat de son contrat PERP si son montant (ou valeur de transfert) est inférieur à 2 000 euros.
2. **Ancienneté du contrat** : Les conditions varient selon la nature des versements :
 1. Pour les contrats sans versements réguliers, aucun versement ne doit avoir été effectué durant les quatre années précédant le rachat.
 2. Pour les contrats avec versements réguliers, l'adhésion doit avoir eu lieu au moins quatre ans avant la demande de rachat.
3. **Revenu fiscal de référence** : Le revenu du foyer fiscal de l'année précédant le rachat doit être inférieur à un certain seuil. Ce seuil est déterminé par le II de l'article 1417 du Code général des impôts, ajusté en fonction du nombre de demi-parts supplémentaires pour le calcul de l'impôt sur le revenu

Le Cabinet LGF Patrimoine est à votre disposition pour échanger avec vous et étudier l'ensemble des stratégies à mettre en œuvre pour la gestion de votre épargne.

Laurence GARCIA	Marc FABAYRE	Bruno ZARAYA

LGF Patrimoine SARL au capital de 10 000€. Code APE : 66227 | SIREN : 507 475 523 RCS Nîmes. Siège social : 850 rue Étienne Lenoir, Pôle Delta littoral A - 30900 Nîmes. |mmatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le n° 080 455 90 (qui est consultable sur le site www.orias.fr) en qualité de conseiller en investissements financiers (C|F) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et courtier d'assurance ou de réassurance, et courtier en opérations de banque et en services de paiement.